

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_049

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet avec tableau des emplois

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Procurations	1
Votants	15
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2026,

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, DARIO Maryline, FRICARD Daniel, AIME Catherine, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, GIONNE Céline, VAN ROYEN-GORNESS Michael, DENOVAL Davy, DELBREL Christophe, CHAIX Mélodie.

POUVOIRS - CARRERE Stéphanie.

ABSENTS - Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal par délibération n° 2026-045 en date du 29 juillet 2026.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur pour exercer les missions gestion administrative, budgétaire et comptable, tenue des assemblées, suivi des marchés, mise en œuvre des projets, création de supports de communication,

Madame le Maire propose à l'assemblée

- de créer, à compter du 1^{er} janvier 2027, un emploi permanent de rédacteur à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

L'agent recruté aura pour fonctions : gestion administrative, budgétaire et comptable, tenue des assemblées, suivi des marchés, mise en œuvre des projets, création de supports de communication.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

à l'unanimité

➤ **DE CRÉER** à compter du 1^{er} janvier 2027, un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, sur le grade de rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de gestion administrative, budgétaire et comptable, tenue des assemblées, suivi des marchés, mise en œuvre des projets, création de supports de communication.

➤ **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;

➤ **DE PRÉVOIR** au budget les crédits correspondants.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

Acte certifié exécutoire le : 16/09/2026

Transmission à la préfecture le : 16/09/2026